



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E185523

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2026

ÉDITÉ LE

01/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/06/2019

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 23/11/2023  
0

Raison sociale : CHAUVEL MANUEL

4 LA RUE AUX FILLES  
56910 SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VANNES

Téléphone : 06 67 69 34 19

Fax :

Portable : 07 61 21 66 05

Siret : 851 751 230 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Site Internet :

E-mail : hydre.eau.combustion@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041T24082

Responsabilité légale :

CHAUVEL MANUEL CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041T24082

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/08/2025

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231      | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 06/07/2022           |
| 5241 PROB | Installation de chauffage solaire et ecs                                                                                      | 07/11/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Chauffage et/ou eau chaude solaire | 07/11/2024         |
| o Pompe à chaleur : chauffage        | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.